

Présentation de l'instruction relative aux réseaux sociaux

Suite à certains dérapages de communication d'agences locales sur les réseaux sociaux, la DG a tenu à présenter cette instruction traitant du « bon usage » des réseaux sociaux qui sera mise en ligne sous peu.

Pour **FO**, l'intensification du recours au tout numérique comporte des risques autant pour les agents que pour les demandeurs d'emploi victimes d'une déshumanisation de la relation de service et d'une véritable marchandisation frauduleuse. Au-delà de cet aspect inéluctable pour la DG, la question qui se pose c'est bien celle de savoir à quoi s'exposent les agents en cas de dérapage sur les réseaux sociaux. Et ça, la note ne le précise pas. Ainsi, est-ce bien le rôle des conseillers de pratiquer leur métier via les réseaux sociaux et sont-ils suffisamment payés pour ça ? Nous ne le pensons pas ! Pour la DG, mettre des ressources là-dessus doit produire « de la valeur ajoutée ».

FO recommande donc la plus grande prudence en la matière car les droits des agents vis-à-vis de ces activités sont beaucoup plus flous que leurs devoirs au regard de cette instruction. Dans tous les cas demandons à avoir un écrit que ce soit pour liker, poster, twitter...Et dans le doute, n'hésitons pas à contacter vos élu(e)s DP **FO**. Car Big Brother nous observe plus que jamais, et nul n'est censé ignorer la loi, ne l'oublions pas !

Désignation d'un représentant du CCE pour participer à la journée de sélection des agences engagées dans la démarche « nouveau pari de la confiance »

Annnonce du DGARH : le jury national de cette initiative DG sera réuni le 06 septembre. Libre à un élu du CCE de venir ou pas participer voire voter ce jour-là... Concrètement, 65 films ont été envoyés à la DG par des agences locales pour qu'elle effectue une présélection d'une vingtaine de projets afin que le jury en retienne une quinzaine au final, 4 à 5 agents étant invités à venir faire le « pitch » de leur projet devant un jury de personnalités qualifiées le 06 septembre. Le tout pour aboutir à des projets qui viseront potentiellement à raccourcir les circuits de validation de dérogations éventuelles à des règles internes d'organisation de type technique, juridique ou RH. Le DGARH appelle cela le « circuit court » car une agence locale pourra obtenir directement de la DG voire du CA de PE, une éventuelle modification des règles ou accords en vigueur.

Pour **FO**, ce type de court-circuitage de la négociation collective et donc du droit collectif construit par la pratique contractuelle, en tant qu'organisation consciente, nous le combattons. La DG sait très bien ce qu'elle fait, manipulant la crédulité et la bonne foi de certains de nos collègues, quand pour d'autres ils n'ont pas carrément été embarqués de force dans l'affaire. Mais les représentants **FO** au CCE n'ont pas vocation à cautionner de près ou de loin. Notre organisation porte les revendications, certainement pas la remise en cause du droit, sous quelques formes que ce soit, même estampillé « entreprise libérée ». **FO** n'a pas pris part à ce vote et quant aux projets qui émergeront, seuls les naïfs se diront que tout cela « vient de la base ».

Information sur le projet ADEDA (Accueil des Demandeurs d'Emploi Déficients Auditifs)

Pour FO, ce projet, forcément positif, permettra aux demandeurs d'emploi déficients auditifs et/ou sourds de bénéficier d'un accueil physique mieux adapté à leur handicap via une plateforme d'opérateurs spécialisés gérée par la société ACCEO (une tablette dédiée à l'utilisation de ce service sera mis à disposition à l'accueil pour tout entretien individualisé en langue des signes) dans le cadre d'un marché d'un an d'un coût de service de 200 000 €. Par ailleurs, les personnes malentendantes pourront être dotées de BIM (boucles à induction magnétique portatives) de type « loop hear » qui occultent les bruits ambiants pour faciliter les échanges de face à face.

Quid cependant de la généralisation des outils ? Une tablette et/ou un BIM par site ? Si oui, pour ce qui est de la tablette, cela n'induit-il pas une connexion wifi type 4G dans tous les sites ce qui n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui ? Réponse DG : un outil par site est prévu à terme (DOM compris) et une bascule du wifi vers un PC fixe sera possible pour l'accès au service.

Reste à voir quelle promotion en sera faite auprès des usagers concernés - via les CAP Emploi et l'AGEFIPH - lors de la Semaine du Handicap début septembre.

On se permettra aussi d'ajouter ici que nous nous interrogeons sur les moyens en information/formation des collègues à mettre en œuvre sur ce sujet.